

DELEGATION DE M. Jean Charles BRON

D -20100289

Participation à l'opération Séduction Enseignes organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux. Subvention. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

En 2008, la Ville de Bordeaux et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux s'étaient associées pour concevoir et conduire une opération de recherche de nouvelles enseignes commerciales susceptibles de s'implanter à Bordeaux, et tout particulièrement dans le centre-ville. Cette action, appelée « Séduction enseignes », avait permis d'attirer quelques enseignes qui n'étaient pas jusque là présentes à Bordeaux.

Depuis, l'étude de diagnostic commercial réalisée par le Cabinet PIVADIS a permis de comptabiliser 456 enseignes nationales représentées à Bordeaux et situées pour leur grande majorité dans l'hyper-centre. Sur 5 494 établissements recensés, 1 011 relèvent d'une enseigne nationale. Ainsi, le taux de présence des enseignes nationales par rapport au nombre de commerces s'élève à 18%.

Sachant que la moyenne nationale se situe à 20%, on constate que la marge d'évolution sur Bordeaux est significative.

Compte tenu de ces éléments et des résultats de l'opération de 2008, la CCIB a proposé à la Ville de la renouveler en utilisant de nouveaux moyens de communication pour démarcher les enseignes. La CCIB et la Ville pourraient notamment tenir ensemble un stand au SIEC (Salon International de l'Équipement Commercial) qui se tiendra à Paris les 16 et 17 juin prochains).

L'opération « Séduction enseignes » pourrait ainsi se dérouler de la manière suivante :

mai 2010 :

- recensement d'une centaine d'enseignes, moyen et haut de gamme, absentes de Bordeaux. Les enseignes proposant de nouveaux concepts et de nouveaux produits, et notamment celles orientées vers le développement durable, seront privilégiées,
- envoi aux enseignes d'une invitation à venir rencontrer la Ville et la CCIB sur le stand.

mai/juin 2010 : relances téléphoniques des enseignes pour organiser des rendez-vous sur le stand.

juin 2010 :

- participation au salon pour assurer la promotion de Bordeaux et de son attractivité commerciale,
- accueil des enseignes sur le stand avec entretiens personnalisés et remise d'une plaquette mettant en avant les avantages de Bordeaux et ses projets urbains.
-

juin/juillet 2010 : accueil des enseignes à Bordeaux avec visite de la Ville.

Par la mise en œuvre de cette opération de marketing territorial, la Ville et la CCIB espèrent convaincre une vingtaine d'enseignes de venir s'implanter à Bordeaux dans l'année suivante, en centre-ville mais également dans les quartiers en renouvellement (Bassins à Flots, Euratlantique, Bastide).

Le montant total de cette opération s'élève à 13 940 € TTC.

Séance du lundi 31 mai 2010

La CCIB, qui assurera la maîtrise d'ouvrage des actions, sollicite une participation de la Ville de Bordeaux à hauteur de 50% du coût total de l'opération, soit 6 970 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 6 970 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 94 – nature 6574.

ANNEXE :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux

Opération "Séduction enseignes"

2010

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
Communication				
Nouvelle plaquette A3 - 3 volets	3 820,00	4 569,00	Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux	6 970,00
- photos	450,00	538,00		
- mise en page et impression (1000 ex)	1 384,00	1 656,00		
- clé USB (100 ex)	1 074,00	1 285,00		
- invitations personnalisées enseignes	494,00	590,00	Mairie de Bordeaux	6 970,00
- dossier presse	418,00	500,00		
Stand				
Stand	6 999,00	8 371,00		
- Location	3 600,00	4 306,00		
- Aménagement stand (EDF-internet...)	1 000,00	1 196,00		
- Création, conception, édition stand parapluie	1 981,00	2 369,00		
- Petite restauration	418,00	500,00		
Cadeaux VIP				
Cadeaux VIP	836,00	1 000,00		
- Cadeaux	836,00	1 000,00		
TOTAL	11 655,00	13 940,00	TOTAL	13 940,00

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MME WALRYCK

D -20100290

**Exonération tarifaire des droits de place l'Escale du livre.
Autorisation. Décision.**

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La manifestation « L'Escale du Livre » s'est déroulée du 9 au 11 avril 2010 sur le Square Dom Bedos et la Place Renaudel.

Dans un contexte économique particulièrement difficile, compte tenu des caractéristiques culturelles et afin d'en assurer sa pérennité et son rayonnement, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accorder, pour l'année 2010, la gratuité des droits de place pour cette manifestation.

Mlle JARTY. -

Mme WALRYCK ne participera pas au vote de cette délibération.

M. BRON. –

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit pour la délibération 289 de notre participation à l'opération Séduction Enseignes organisée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Nous avons fait faire une étude par le Cabinet Pivadis dans le cadre du nouveau FISAC qui avait démontré que nous avons un léger déficit de 2 points par rapport à la moyenne nationale concernant la présence des enseignes nationales. Donc cette opération a été décidée. Elle est d'ailleurs en cours.

Nous avons dans un premier temps dressé la liste et le recensement des enseignes à compter. Nous allons le faire les 16 et 17 juin au SIEC, le Salon International de l'Équipement Commercial à Paris. Nous accueillerons ensuite ceux qui le voudront bien. Nous espérons à peu près une vingtaine d'enseignes sur la Ville.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention par moitié de 6.970 euros sur un budget du double.

Pour la délibération 290 il s'agit d'accorder la gratuité des droits de place à l'Escale du Livre qui s'est déroulée du 9 au 11 avril 2010 à Bordeaux.

M. le MAIRE. -

Pas d'observations ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ?

Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE